



AGIR AU QUOTIDIEN POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Protéger notre planète est l'affaire de tous. Etat, collectivités, citoyens, chacun peut agir à son niveau. Depuis de nombreuses années, le Conseil général de la Marne intervient quotidiennement pour concilier développement et respect de notre territoire. Sa politique de l'eau est à ce titre remarquable puisqu'elle répond à la nécessité d'une gestion équilibrée de cette ressource, permettant d'assurer à la fois sa protection, l'alimentation en eau potable de tous les Marnais et la lutte contre les pollutions.

En 2007, l'assemblée départementale a décidé l'élaboration d'un véritable plan d'actions. Désormais, la protection de l'environnement est prise en compte à travers l'ensemble des réalisations du Conseil général.

La politique de développement durable du Conseil général se décline en 4 principaux axes : l'évolution des comportements, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'aménagement de routes durables et la préservation de la biodiversité.

FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS

Par des gestes simples, il est possible de limiter l'impact de la collectivité sur l'environnement : tri du papier, suivi des consommations en électricité, eau et chauffage, recyclage du matériel informatique, covoiturage... Le Conseil général a lancé une vaste opération de sensibilisation auprès de ses élus et de ses agents : « Des petits - pour un grand + », pour que chacun adopte ces bonnes pratiques au quotidien.

► Sur la base du volontariat, un groupe d'éco-correspondants s'est créé : une vingtaine de personnes issues des différents services se réunissent régulièrement pour réfléchir aux actions à mettre en œuvre au sein du Conseil général. Sa première réalisation a été la diffusion d'un petit Guide des agents éco-responsables qui recense conseils et astuces pour réduire l'impact de notre activité sur l'environnement.

**Des petits
pour un grand +**



► Le Conseil général développe la dématérialisation des échanges dans le but d'économiser du papier, d'accélérer la diffusion et l'archivage des informations, mais aussi de faire évoluer les pratiques administratives.

Exemples : dématérialisation des demandes de congés du personnel, numérisation des actes administratifs et transmission dématérialisée au contrôle de légalité, mise en place d'e-services sur le site www.marne.fr

► Une réflexion est également menée pour la mise en place d'un plan de déplacement visant à limiter l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements professionnels et domicile-travail. Il est ainsi envisagé d'optimiser l'usage des véhicules professionnels, de faciliter le covoiturage, d'encourager les déplacements en transports en commun et de développer les modes de déplacement ou de travail alternatifs.

Deux expérimentations innovantes sont en cours : une vingtaine de cartes de bus impersonnelles sont mises à disposition des agents effectuant régulièrement des déplacements professionnels à Châlons et à Reims ; 7 autres agents testent le vélo pour des déplacements professionnels de proximité.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Fort d'un patrimoine immobilier de plus de 540 000 m², le Conseil général intègre désormais systématiquement la notion de développement durable dans la gestion, la construction ou la rénovation de ses bâtiments. Il encourage également les projets portés par les collègues ou les communes dans le domaine des énergies renouvelables.

► Une cellule « économie d'énergie » a été créée au Conseil général afin de suivre l'ensemble des consommations. Dans les bâtiments particulièrement énergivores, des diagnostics de performance énergétique sont réalisés et conduisent progressivement à l'automatisation des installations électriques ou de chauffage.

► Pour les bâtiments neufs ou rénovés, l'objectif est d'atteindre une consommation inférieure à 50kWh/an/m², norme applicable à tous les bâtiments publics à partir de 2012. Les collèges de Suippes, Mareuil-le-Port et Frignicourt, en cours de reconstruction, seront donc équipés en pompe à chaleur, détecteurs de luminosité naturelle, système de récupération des eaux de pluie...



Pour encourager les maîtres d'œuvre à ces nouvelles exigences environnementales, le Conseil général a intégré une charte « développement durable » au cahier des charges de certains de ses marchés publics.

► Le Conseil général se lance également dans la rénovation de la Circonscription de la solidarité départementale Châlons rive gauche pour en faire un bâtiment passif, c'est-à-dire dont les besoins en chauffage sont inférieurs à 15 kWh/an/m². Une performance remarquée par l'ADEME qui a retenu le projet dans le cadre de son programme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment.

► Plusieurs actions exemplaires sont menées dans les collèges marnais pour sensibiliser les collégiens aux énergies renouvelables, comme à Witry-lès-Reims, avec l'installation d'une éolienne de 11 mètres de haut ou à Fismes, par la mise en place de 10 m² de panneaux photovoltaïques pour un suivi pédagogique.



Les communes sont elles aussi incitées à investir en faveur des énergies renouvelables. En effet, le Conseil général subventionne les projets d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

ROUTE DURABLE : CONCILIER SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Responsable de près de 4200 km de routes départementales, le Conseil général assure l'entretien des chaussées et de leurs abords. L'objectif est avant tout de préserver la sécurité des usagers, mais la dimension environnementale est aujourd'hui prise en compte à travers plusieurs actions volontaires.

► Une attention particulière est portée sur les abords routiers qui représentent plus de 3000 hectares d'espaces non cultivés, permettant une communication entre les milieux naturels remarquables (zones humides, bosquets, forêts...). Une gestion raisonnée de ces abords est progressivement mise en place.

Fauchage en coupe haute et développement des haies sont actuellement expérimentés sur plusieurs tronçons tests dans le double objectif de stabiliser le domaine routier en optimisant la gestion des abords et de préserver la biodiversité.

► De nouvelles méthodes de travail sont aussi mises en œuvre pour l'entretien des routes. Le recyclage d'une partie des matériaux est aujourd'hui privilégié. D'autre part, la technique des enrobés basse température permet de réelles économies d'énergie.

Après une expérimentation sur un premier tronçon entre Ay et Dizy en 2006, le Conseil général souhaite encourager l'utilisation de cette technique en l'intégrant aux cahiers des charges de consultation des entreprises.

► Autre action innovante dans la Marne : la construction d'un batracoduc sous la RD 13 en bordure du lac du Der, l'un des trois sites de passage d'amphibiens répertoriés et protégés en France. Il permettra aux batraciens de traverser la chaussée pour rejoindre leurs lieux de reproduction privilégiés.



PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL

Forêts, prairies humides, marais, étangs... La Marne recèle de nombreux sites qui présentent un intérêt écologique. Depuis le milieu des années 1990, le Conseil général s'investit aux côtés du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne pour préserver ces espaces naturels remarquables.

► En plus des opérations de gestion et de suivis écologiques sur 700 hectares de sites naturels, le Conservatoire intervient sur des propriétés non bâties du Conseil général, comme l'Anse du Radouaye, en Vallée de la Marne, et le Mont de Berru, à Cernay-les-Reims. Le partenariat porte également sur un programme destiné à sauvegarder les chauves-souris, dont plusieurs espèces sont menacées de disparition.



► Par ailleurs, le Conseil général s'appuie sur la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), instaurée en 2006, pour soutenir des actions ciblées de préservation de l'environnement et développer des voies de circulation douce.

Il a notamment adopté un ambitieux schéma de véloroutes et voies vertes qui prévoit la réalisation dans la Marne de 800 kilomètres d'itinéraires dédiés aux cyclotouristes.



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

40 rue Carnot - 51038 Châlons-en-Champagne cedex
tél. 03 26 69 51 51 - fax 03 26 21 49 81
courriel : contact@cg51.fr - www.marne.fr